

Offre - Heures Eco+ - 1 mai 2024
Offre à prix de marché⁽¹⁾ réservée pour les particuliers en option Heures pleines /
Heures Creuses uniquement

Dans ce document vous trouverez :

- 1. La grille tarifaire avec les prix de votre offre d'électricité applicables à partir du 1er mai 2024
- 2. La grille tarifaire avec les prix de votre offre de gaz applicables jusqu'au 14 mai 2024 inclus
- 3. La grille tarifaire avec les prix de votre offre de gaz applicables à partir du 15 mai 2024











L'abonnement m'assure que mon logement est bien alimenté par le réseau électrique. Il dépend de la puissance (mesurée en kVA) utilisée par mes appareils électriques lorsqu'ils fonctionnent simultanément. Ma consommation est mesurée en kWh. Le prix du kWh HT varie en fonction des cadrans définis cidessous. L'offre Heures Eco+ inclue 20 jours Eclair par année civile (signalés entre le 15 octobre et le 15 avril) comprenant des Heures de Vigilance (de 7h à 15h et de 18h à 20h) pendant lesquelles le prix du kWh est plus élevé. En dehors des Heures de Vigilance, le tarif appliqué varie en fonction des plages horaires Heures Pleines / Heures Creuses du client définies par Enedis.⁽¹⁾

Celles-ci sont identiques chez tous les fournisseurs et viennent s'appliquer à la part fixe comme à la part variable de mon tarif d'électricité.

Equipé d'un compteur Linky ? Profitez de puissances exclusives TotalEnergies

Puissance disponible tout compteur
Puissance disponible uniquement pour les compteurs Linky



		Ele	ctricité - Opt	ion tarifaire			ures Creuses		
			Prix du kWh (en €/kWh) Heures Pleines Heures Creuses Heures de Vigilance						
Puissance souscrite		nement	Heures	Pleines	Heures Creuses		Heures de Vigilance		
	mensuel (€)		Offre Heures Eco+		Offre Heures Eco+		Offre Heures Eco+		
	HT	TTC ⁽⁵⁾	HT	TTC ⁽⁵⁾	HT	TTC ⁽⁵⁾	HT	TTC ⁽⁵⁾	
6 kVA	10,55	12,85	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
7 kVA	11,47	14,00	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
8 kVA	12,39	15,14	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
9 kVA	13,30	16,55	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
10 kVA	14,19	17,69	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
11 kVA	15,08	18,83	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
12 kVA	15,97	20,36	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
13 kVA	16,81	21,48	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
14 kVA	17,65	22,61	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
15 kVA	18,49	23,73	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
16 kVA	19,32	24,84	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
17 kVA	20,15	25,95	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
18 kVA	20,98	26,48	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
19 kVA	21,86	27,61	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
20 kVA	22,74	28,75	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
21 kVA	23,62	29,88	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
22 kVA	24,50	31,01	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
23 kVA	25,38	32,14	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
24 kVA	26,27	33,28	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
25 kVA	27,05	34,31	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
26 kVA	27,83	35,34	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
27 kVA	28,61	36,36	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
28 kVA	29,39	37,39	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
29 kVA	30,17	38,42	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
30 kVA	30,97	39,46	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
31 kVA	31,77	40,51	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
32 kVA	32,57	41,56	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
33 kVA	33,37	42,61	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
34 kVA	34,17	43,65	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
35 kVA	34,97	44,70	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	
36 kVA	35,74	44,63	0,1935	0,2574	0,1360	0,1884	0,7543	0,9304	

Tarif Gaz

Comme pour l'électricité, mon tarif gaz comprend mon abonnement (prix en €/mois), ma consommation (prix en €/KWh susceptible d'évoluer mensuellement) et des taxes & contributions (identiques chez tous les fournisseurs).

Les tarifs du gaz naturel indiqués ci-dessous correspondent aux prix en vigueur pour le mois mentionné en première page.

Jusqu'au 31 mai 2024 : Les tarifs sont définis par TotalEnergies, en suivant les recommandations et la méthodologie publiées par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour la définition d'un prix de référence du gaz naturel. (2) Conformément à cette méthodologie, le prix du kWh est indexé sur des indices marchés, reflétant l'évolution des coûts d'approvisionnement en gaz sur les marchés français et peut donc évoluer chaque mois, à la hausse comme à la baisse. En plus de cette indexation, le prix du kWh et de l'abonnement sont également susceptibles d'évoluer deux fois par an afin de refléter l'évolution des coûts hors approvisionnement conformément à la méthodologie de la CRE.(3)

IMPORTANT:

- Le prix HT du kWh de gaz évolue à partir du 15 mai 2024. Retrouvez ci-après la grille de tarifaire avec les prix applicables jusqu'au 14 mai 2024 inclus ainsi que la grille tarifaire avec les prix applicables à partir du 15 mai 2024.
- A compter du 1er juin 2024, les conditions de prix de cette offre évoluent. Le prix HT de l'abonnement et du kWh seront indexés conformément à la grille du Prix Repère de Vente de Gaz en vigueur publiée par la Commission de Régulation de l'Energie.⁽⁶⁾ Ils évolueront automatiquement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution mensuelle de la grille du Prix Repère de Vente du Gaz pour une même option de consommation et une même zone tarifaire, dans la limite des fourchettes haute et basse définies par la CRE. Les modalités de votre remise resteront inchangées. ⁽⁵⁾

		Gaz - I	Prix applicable	es jusqu'au	14 mai 2024*	
Tarif			Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)	
		Consommation Annuelle			Offre Heures Eco+	
			HT	TTC ⁽⁵⁾	HT	TTC ⁽⁵⁾
	Zone 1	< 4 MWh	7,26	8,58	0,0734	0,1077
	Zone 2		7,26	8,58	0,0740	0,1084
T1	Zone 3		7,26	8,58	0,0750	0,1096
	Zone 4		7,26	8,58	0,0760	0,1108
	Zone 5		7,26	8,58	0,0774	0,1125
	Zone 6		7,26	8,58	0,0792	0,1147
	Zone 1		17,44	21,43	0,0528	0,0830
T2	Zone 2		17,44	21,43	0,0540	0,0844
	Zone 3	≥ 4 MWh	17,44	21,43	0,0556	0,0864
	Zone 4	2 4 IVIVVII	17,44	21,43	0,0580	0,0892
	Zone 5		17,44	21,43	0,0609	0,0927
	Zone 6		17,44	21,43	0,0646	0,0972

		Gaz -	Prix applicabl	es à partir du	15 mai 2024*	
Tarif			Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh) Offre Heures Eco+	
		Consommation Annuelle				
			HT	TTC ⁽⁵⁾	HT	TTC ⁽⁵⁾
	Zone 1		7,26	8,58	0,0742	0,1087
	Zone 2		7,26	8,58	0,0749	0,1095
T1 Z	Zone 3	< 4 MWh	7,26	8,58	0,0761	0,1110
	Zone 4		7,26	8,58	0,0774	0,1125
	Zone 5		7,26	8,58	0,0791	0,1146
	Zone 6		7,26	8,58	0,0813	0,1172
T2 Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4 Zone 5 Zone		17,44	21,43	0,0546	0,0852	
	2		17,44	21,43	0,0561	0,0870
	3	≥ 4 MWh	17,44	21,43	0,0581	0,0894
	4	≥ 4 IVIVVII	17,44	21,43	0,0612	0,0931
	5		17,44	21,43	0,0648	0,0974
	Zone 6		17,44	21,43	0,0696	0,1032

*Les prix de votre abonnement et du kWh de gaz dépendent de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement et de l'option tarifaire déterminée par votre Consommation Annuelle (telle que définie dans vos Conditions Générales de Vente)⁽⁴⁾.

Jusqu'au 31 mai 2024 et à partir du 1er juin 2024 : Pour chaque option tarifaire et pour chaque zone géographique, TotalEnergies s'engage à définir un prix du kWh HT compris entre la fourchette basse et la fourchette haute du prix du kWh HT repère publié par la Commission de Régulation de l'Energie sur la page :

https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels.

Grille du Prix Repère de Vente de Gaz publiée par la Commission de Régulation de l'Energie pour le mois indiqué en haut de document. Les usages « cuisson/eau chaude » correspondent à l'option tarifaire T1.

L'usage « chauffage » correspond à l'option tarifaire T2

	Cuisson / e	au chaude (T1)	Chauffage (T2)	
	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement en €/an	87,12	102,93	209,28	257,16
Prix par kWh moyen (en €/kWh)	0,07581	0,11062	0,05813	0,08940
Prix par kWh fourchette basse (en €/kWh)	0,07270	0,10688	0,05075	0,08054
Prix par kWh fourchette haute (en €/kWh)	0.08253	0.11868	0.07311	0.10738

Inclus dans votre offre

Un service clients facilement joignable 6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93% des cas. Nous sommes aussi disponibles par email, tchat. Twitter ou Facebook.

Des outils en ligne

Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.

Accompagnement conso

Vous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.

RDV Energie annuel Faites le point une fois par an avec un expert pour mieux comprendre votre consommation et la

Prix TTC

2€ / mois

réduire

Options et services

Option	G	6	5/	Abonnement mensuel €)
Assistance Dépannage	V	U	18	TTC
Assistance Electricité	<.			2,99€ / mois
Option Sérénité	✓	~		4,99€ / mois
Pack Confort Plus	1		1	4,99€ / mois
Pack Sérénité Plus	~	~	1	5,99€ / mois
Assistance Gaz 24h/24		4		2,99€ / mois

Frais annexes

Types de Frais	Prix TTC		
Pénalité de retard de paiement	7,5€ / retard		
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal		
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4,8€ / duplicata		

Boostez votre compteur Linky avec le suivi Conso Live et suivez votre consommation en temps réel



Souscrire un contrat d'électricité à un prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau, ultérieurement, un contrat au tarif réglementé

Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qui est une composante du prix, est facturé au Client. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) et la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité); et pour le gaz la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel). Le tauxqui sera retenu

pour calculer la TCCFE du client sera celui pour lequel le client est réellement assujetit en fonction du coefficient applicable au lieu de consommation.

(1) Offre de fourniture d'électricité à prix de marché réservée aux clients particulier en France métropolitaine (hors Corse) disposant d'un compteur Linky communicant de niveau 2 et qui autorisent TotalEnergies à collecter leurs courbes de charge et leurs index quotidiens de consommation d'électricité et de puissances maximales quotidiennes. L'Offre Heures Eco + est valable uniquement en option heures pleines / heures creuses, avec un prix HT de l'abonnement et du kWh librement déterminés par TotalEnergies et susceptible d'évoluer jusqu'à 2 fois par année civile. Les Jours « Eclair » sont définis par TotalEnergies en tenant compte des jours de forte tension sur le réseau électrique signalés par RTE (gestionnaire de transport d'électricité). Ils sont au nombre de 20 par année civile et sont répartis sur la période allant du 15 octobre au 31 décembre inclus puis du 1er janvier au 15 avril inclus de l'année suivante. Pendant les Jours Eclair, des plages horaires correspondant à des pics de consommation sur le réseau, appelées « Heures de Vigilance », s'étalent de 7H à 15h et de 18H à 20H. En l'absence d'interruption de sa consommation pendant les Heures de Vigilance des Jours Eclair, le client s'expose à une facturation plus élevée du prix du kWh HT pouvant entrainer une augmentation sensible du montant de sa ou ses factures sur le mois ou les mois comprenant un ou plusieurs Jours Eclair. Les Jours Eclair ne sont pas connus par TotalEnergies au moment de la souscription du contrat par le client. Une notification est envoyée par TotalEnergies la veille d'un Jour Eclair au client afin qu'il puisse reporter sa consommation. La communication de l'adresse e-mail ou du numéro de téléphone du client est impérative afin de pouvoir être alerté. Pour plus d'informations, voir les conditions spécifiques applicables à l'offre de pointe mobile « Heures Eco + » dans vos Conditions Générales de Vente. En cas d'évolution tarifaire, vous en êtes informé un mois à l'avance et pouvez résilier votre contrat à tout moment conformément à vos conditions générales de vente.

(2) Jusqu'au 31 mai 2024 : Offre de gaz à prix de marché dont le prix du kWh HT et de l'abonnement HT librement déterminés par TotalEnergies selon la méthodologie et les recommandations publiées par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour la construction d'un prix de référence du gaz naturel, pour ses parts approvisionnement et hors approvisionnement, dans sa Délibération n°2023-102 en date du 12 avril 2023 accessible sur le site suivant : www.cre.fr. Les prix HT du kWh et l'abonnement peuvent évoluer jusqu'à 2 fois par année civile, en plus de l'indexation prévue mensuellement pour le prix du kWh HT, conformément au mécanisme prévu aux Conditions Générales de Vente applicables. En cas d'évolution (hors indexation), vous en êtes informé un mois à l'avance et pouvez résilier votre contrat à tout moment conformément à vos conditions générales de vente. Les coûts hors approvisionnement incluent les coûts de transports et de stockage de gaz, les coûts de distribution, les coûts commerciaux ainsi que le coût des CEE. Les coûts de transport et stockage de gaz évoluent au 1er avril de chaque année, en cohérence avec l'évolution du tarif de transport (ATRT) et du terme tarifaire de stockage (TTS). Les coûts de distribution de gaz évoluent au 1er juillet de chaque année en cohérence avec l'évolution du tarif de distribution (ATRD). Le coût des CEE est également mis à jour au 1er juillet de chaque année. Pour obtenir des informations détaillées sur le mécanisme

d'indexation appliqué pour la détermination du prix du kWh gaz, vous pouvez consulter vos Conditions Générales de Vente pour le gaz naturel applicables à votre offre – Clause 6.3.3.

(3) Les coûts hors approvisionnement incluent les coûts de transports et de stockage de gaz, les coûts de distribution, les coûts commerciaux ainsi que le coût des CEE. Les coûts de transport et stockage de gaz évoluent au 1er avril de chaque année, en cohérence avec l'évolution du tarif de transport (ATRT) et du terme tarifaire de stockage (TTS). Les coûts de distribution de gaz évoluent au 1er juillet de chaque année en cohérence avec l'évolution du tarif de distribution (ATRD). Le coût des CEE est également mis à jour au 1er juillet de chaque

(4) Les zones tarifaires sont déterminées librement par TotalEnergies en tenant compte de la disparité géographique des coûts d'acheminement et de stockage sur le territoire français.

(5) Le prix payé par le client pour l'électricité et le gaz est toutes taxes comprises (TTC). Le prix HT (Hors taxes) ne comprend pas les contributions et taxes applicables. A la date de conclusion du contrat, les taxes applicables sur le prix HT sont les suivantes : Pour l'électricité : TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée : 5,5% sur l'abonnement mensuel et sur la CTA, et 20% sur le prix du kWh et sur la TICFE), TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité), CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement). Pour le gaz : TVA (5,5% sur l'abonnement mensuel et sur la CTA, 20% sur le prix du kWh et la TICGN), la TICGN (taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel) et la CTA (contribution tarifaire d'acheminement). Pour l'électricité : Tarif TTC fourni à titre indicatif, susceptible de varier en fonction des taxes sur la consommation finale d'électricité, dont le montant diffère selon les communes.

(6) A partir du 1er juin 2024 : Le Prix Repère de Vente de Gaz est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) conformément à sa Délibération n°2023-102 portant décision

sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels. Il évolue et est publié chaque mois sur le site internet de la CRE à l'adresse suivante : https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels. Vous pourrez consulter l'évolution mensuelle de vos prix dix jours au plus tard avant le début de chaque mois ainsi que l'historique de vos prix mensuels sur l'Espace Client et votre application TotalEnergies.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! www.totalenergies.fr - TotalEnergies Electricité et Gaz France SA - Capital: 5 164 558,70 € - 442 395 448 RCS PARIS - Siège : 75015 Paris. Les informations réglementaires sur l'origine de l'électricité sont disponibles sur https://www.totalenergies.fr/groupe/fr/conditions- generales-de-vente